

Dans un tel édifice qu'est la prison, il est intéressant d'évoquer la place du designer et celle de l'architecte qui questionnent à travers leurs projets, en plus des contraintes habituelles, un cahier des charges très précis et contraignant de l'administration pénitentiaire.

Les problèmes liés par ces nouvelles conditions de vie brutales et soudaines sont des préoccupations importantes dans le design et dans l'architecture. Cette approche raisonnée et sensible de l'incarcération trouve sa limite dans la vision même des designers et des architectes, insuffisamment incarnée, non rodée et étrangère à l'épreuve concrète. Comme le suggère ironiquement Paul Ardenne :

« SOYONS RADICAUX : LES ARCHITECTES [...], SANS NUL DOUTE, AURAIENT GAGNÉ À SE FAIRE INCARCÉRER AFIN DE MIEUX CERNER CE QUE SONT L'INCARCÉRATION ET SON CONTENU GÉNÉRAL, LE DISPOSITIF PÉNITENTIAIRE ENDURÉ AU JOUR LE JOUR DANS SA RÉPÉTITIVITÉ ET SES ALÉATOIRÉS. »²¹

L'administration pénitentiaire souhaite développer un modèle de prison universel qui pourrait prendre place dans chaque territoire. Dans les faits, cela est bien utopiste, chaque lieu dispose de ses propres contraintes. Il n'est alors jamais simple d'améliorer la construction d'une prison. Même avec toute la volonté, il est vrai que pour les designers et les architectes le fait de vouloir changer le moindre élément prend une importance extrême et est rapidement contraint par un cahier des charges ou un programme intrinsèque de l'administration pénitentiaire.

21 - Ardenne, P. (2010). *Prisons contemporaines* (quatrième édition). Architecture une prison vivante. ARCHISTORE. <https://archistore.fr/>



22 - Plan du panoptique par Jeremy Bentham au milieu du XVIIIe siècle.
23 - Photo du panoptique de la prison de Coblenz à Crotz Hill aux États-Unis en 1928.

Pourtant, le règlement intérieur tente de limiter les possibilités de personnalisation de la cellule, aussi bien en matière de décoration que d'aménagement :

« L'AFFICHAGE DE PHOTOGRAPHIES OU AUTRES DOCUMENTS PERSONNELS EST AUTORISÉ UNIQUEMENT SUR L'ESPACE PRÉVU À CET EFFET ; PRIXEUX D'AFFICHAGE. TOUT AFFICHAGE SUR LA PORTE DE LA CELLULE ET SON CONTOUR AINSI QUE SUR LE MUR ENCADRANT LA FENÊTRE OU SUR CELUI DONNANT SUR L'EXTÉRIEUR EST INTERDIT. »

POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ, IL EST INTERDIT :

- DE MODIFIER LES BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES ;
- DE CONFECTIONNER DES RÉCHAUDS ARTISANNAUX ;
- DE LASSER EN FONCTIONNEMENT UNE PLACQUE CHAUFFANTE DANS UNE CELLULE VIDE ;
- DE TAMISER LA LUMIÈRE DU PLAFONNIER ;
- DE RETIRER LES SCÈLLES DE SÉCURITÉ PLACÉES SUR LE MATÉRIEL.

L'ÉTAT GÉNÉRAL DE LA CELLULE DOIT PERMETTRE AUX PERSONNELS PÉNITENTIAIRES D'EFFECTUER CONVENABLEMENT LES CONTRÔLES ET FOUILLES RÉGLEMENTAIRES. »¹¹

Au vu des contraintes formelles et réglementaires qui pèsent sur cet espace, la cellule constitue en fin de compte la parfaite opposition à l'espace domestique. La cellule s'en différencie même en tous points. Pour contrer les conditions de vie auxquelles elles sont condamnées, les personnes détenues, se mettent alors à réinventer cet endroit cellulaire.

10 - Milhaud, G. (2017). *Séparés et punis. Une géographie des prisons françaises*. CNRS Éditions.
11 - DAP (2013). *Notre loi du 20 décembre 2012 relative aux régimes pénitentiaires des établissements pénitentiaires NDRI - JUJOKI 240044N*. Ministère de la Justice. <http://www.legifrance.gouv.fr/nc/juri/JUJOKI240044N.pdf>

On peut situer deux grandes dispositions carcérales, qui ont été toutes deux théorisées sous les prémisses des prisons modernes entre la fin du XVIIIe siècle et le début du XIXe siècle, encore utilisées de nos jours :

Le phalanstère est un concept élaboré par le philosophe français Charles Fourier, est un regroupement d'éléments considérés nécessaires à la vie harmonieuse d'une communauté.



Son principe repose sur l'organisation d'un ensemble de logements à usage communautaire autour d'un espace central partagé. Charles Fourier voulait que ce lieu soit un endroit coopératif initialement pensé pour accueillir plusieurs communautés dont notamment des familles, mais tous les phalanstères ont échoué plus ou moins rapidement. L'application originale de cette disposition se répercuter et se révèle davantage dans les institutions scolaires, militaires et pénitentiaires. Les portes et les fenêtres sont desservies par des paliers extérieurs qui donnent à leur tour sur une cour intérieure. Tout le monde sait ce que chacun fait et ce que chacun va.

24 - Vue en perspective d'un phalanstère par Charles Fourier au début du XIXe siècle.



25 - Photo du phalanstère de Guise en France en 1930.

Le cas de la cellule

L'aménagement d'une cellule est relativement sommaire et rudimentaire. Elle est rarement individuelle et bien plus souvent collective selon l'établissement pénitentiaire.

En maison d'arrêt¹⁶ on peut se retrouver trois ou quatre personnes détenues dans une même cellule, à l'inverse, les conditions de vie en centre de détention¹⁷ et en maison centrale¹⁸ sont un peu plus vivables avec l'encellulement individuel respecté dans la plus grande partie des cas. En principe, la cellule se compose pour chaque personne : d'un lit, d'un meuble de rangement, d'une chaise et d'une table qui elle est souvent partagée. À l'extrémité de la cellule, on retrouve un bloc sanitaire et un lavabo. L'eau froide et l'électricité y sont bien naturellement présentes.

Morphologiquement, on peut assez rapidement changer une prison en hôpital, en hôpital psychiatrique, en caserne militaire, en résidence étudiante et même en tant que lieux socialement enviables¹⁹. Michel Foucault allait même jusqu'à dire :

« QUOI D'ÉTONNANT SI LA PRISON RESSEMBLE AUX USINES, AUX ÉCOLES, AUX CASERNES, AUX HÔPITAUX, QUI RESSEMBLE AUX PRISONS ? »²⁰

Cependant, il est important de se rappeler que ce qui différencie ces lieux est la notion d'enfermement volontaire et involontaire, l'individu n'aura évidemment pas la même réaction. De plus, la cellule est basée sur des codes et des principes qui renvoient au caractère disciplinaire de l'institution.

16 - Au nombre de 85, elles reçoivent les personnes prévenues en détention provisoire ainsi que les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans.
17 - Au nombre de 27, le accueillent des personnes détenues condamnées à une peine supérieure à deux ans et qui présentent les meilleures perspectives de réinsertion sociale.
18 - Au nombre de 6, elles accueillent les personnes détenues condamnées à une longue peine d'Alu présentant des risques. Le régime de détention de ces prisons est essentiellement axé sur la sécurité.
19 - La prison d'Orléans a été convertie en hôtel et la prison de Lyon loge maintenant l'Université catholique de Lyon, pour en citer que deux.
20 - Foucault, M. (1975). *Surveiller et Punir*. Naissance De La Prison. Gallimard.

Dans ce sens, la détermination de ces sous-espaces, de ces « coins »²¹, est en partie imposée par les aménagements non-modifiables, tels que la présence ou l'absence de prises électriques, le point d'arrivée d'eau, du lit et des sanitaires. Les personnes détenues organisent au mieux leurs objets au sein de ces sous-espaces permettant de recomposer différents espaces dans leur cellule. Une manière qui peut amener un peu de légèreté à une situation qu'il est difficile d'accepter. Les personnes détenues cherchent donc à transformer plus ou moins naturellement et habilement cet espace, « le vécu » refuse les injonctions du « conçu »²².

On retrouve communément ce principe dans l'architecture d'urgence, qui, suite à un événement grave venant perturber le quotidien, cherche à recomposer un environnement domestique dans un espace qui ne l'est pas : abris et tentes extérieur ou gymnases et autres espaces publics. Cet espace sera alors lui aussi également divisé en plusieurs parties et en plusieurs zones.

Dans ce contexte, les premiers aménagements effectués en cellule sont souvent des éléments de séparation. Ils sont soit réalisés en tissu avec l'aide de draps et de serviettes de toilette ou soit, plus rarement, réalisés en carton. L'usage premier de ces éléments est alors détourné pour ensuite être réutilisé comme cloisons.

Ces cloisons de fortune ont pour fonction principale d'assurer un minimum d'intimité qui plus est lorsque la cellule enferme différents occupants.

16 - Ibid.
17 - Ripoll, F. et Vachambert, V. (2005). *Introduction à l'appréhension de l'espace comme problématique*. Nancy, 1992(2), 1-1.
18 - <https://doi.org/10.4000/norox.477>
19 - Gering, G. (1981). *Arbres. Essai sur la condition sociale des malades*. Mouton.
20 - Bony, L. op. cit.

Le panoptique est une idée imaginée par le philosophe Jeremy Bentham et son frère architecte Samuel Bentham, tous les deux britanniques, est une élaboration technique spécialement pensée pour le domaine carcéral permet pour le personnel de surveiller sans être vu et de se savoir vu pour le prisonnier.



Son principe, voulant être au départ humaniste, permet à un surveillant logé dans une tour centrale d'observer tous les prisonniers enfermés dans des cellules se situant autour de la tour, sans que les détenus puissent savoir s'ils sont observés. Cette disposition donne à ces derniers le sentiment d'être constamment surveillés sans véritablement le savoir. Gilles Deleuze allié plus loin en le qualifiant non pas simplement comme une chose pour « voir sans être vu », mais pour « imposer une conduite quelconque à une multiplicité humaine quelconque »²³. Sa faiblesse a été la désocialisation des personnes détenues.

24 - Deleuze, G. (1989). *Foucault*. Mouton.

Cet espace cellulaire, se constituant d'une pièce unique et d'un aménagement minimal voit donc son espace souvent partagé avec des personnes inconnues et différentes, c'est aussi le cas avec les surveillants pénitentiaires qui ont le pouvoir, pour surveiller, d'entrer à tout moment dans cet espace.

Ces conditions d'incarcération peuvent alors porter atteinte à la dignité des personnes. Ce ne sont pas les témoignages qui manquent, qu'il s'agisse d'instances officielles comme le contrôleur général des lieux de privation de liberté ou de témoignages personnels comme celui du rappeur Booba²⁴. Ces voix, on ne les entend pourtant peu ou on les disqualifie d'office. C'est plus confortable de continuer à croire que tout va bien. Et plus souvent on ne souhaite pas défendre ceux qui ont entrainé la loi.

Par conséquent, la cellule ne peut se présenter comme un espace intime, principale chose qu'on recherche dans notre habitat. Le corps trouve alors difficilement sa place dans cet espace réduit qui est l'endroit-même où la personne détenue passe la plus grande partie de son temps. Elle est enfermée pendant une certaine période la journée et assurément pendant toute la nuit. Elle ne peut sortir de sa cellule qu'aux heures définies par le règlement intérieur de l'établissement. La cellule est alors le lieu où tout se confond : lieu pour dormir, lieu pour se faire à manger, lieu pour se laver, lieu pour laver son linge, lieu pour se cultiver, lieu pour faire du sport, etc.

La cellule représente pourtant l'ultime refuge en détention et l'espace potentiellement le plus appropriable par les détenus.²⁵

21 - « Quand ils rentraient la cellule, la la dans vraiment comme une meute. Ça sentait d'impudence, c'est très fort. Tu regardes comme ça et tu vois que tu ne es détenu que tu ne es. Les yeux sont venus se dresser à 4 heures du soir et maintenant tu es dans une cage. Et pas au bout d'un moment, tu es réglé comme au animal. Tu rentres la nuit et tu vois que tu n'as pas le même espace comme en plein jour. Tu arrives la nuit et tu es à la prison ? Tu rentres et tu te dis "à la prison ?" C'est très fort, tu comprends ? Un jour j'en parlais à mes enfants ». Bénédictine, J. (2018). *Éboulé*. « *Fait pour oublier que je suis un genre, je m'enfonce* ». M. La Machine ou Mince. https://www.leslendemains.fr/genre-portrait/article/2018/05/31/booba-fait-pas-oublier-que-je-suis-un-genre-je-m-enfonce_3348208_1497229.html



26 - Les coins par Lucie Bony en 2014.



27 - Les coins par Lucie Bony en 2014.

Tristan-Moana Engel. « On fait avec ce qu'on a. Prison et création ».

Mémoire de master en design soutenu en 2018, Haute École des Arts du Rhin, 126 p. Sous la direction de Pierre Doze.

Pouvez-vous me dire où est la prison la plus proche de chez vous ? Si ce sont des hommes, des femmes ou même des enfants qui y sont enfermés ? Combien sont-ils ? Quelle est la durée de leur détention ? Pour quelle raison sont-ils privés de liberté ? À quoi ressemble leur quotidien ? [...]

Pour composer cet écrit, il m'était indispensable d'aller au cœur de la prison. J'ai vite compris que la meilleure manière d'entrer dans cet univers, à moins de se faire condamner ou de se faire embaucher comme surveillant pénitentiaire était de venir en tant qu'intervenant extérieur. Cette dernière solution me convenait mieux. Certes, en tant que designer intervenant, j'endosse un rôle plus léger en partageant un moment de vie au milieu d'un amas de béton et de métal, en repartant en fin de journée, ce qui me permet toutefois d'avoir un certain recul et une plus grande flexibilité analytique.

La place de l'intervenant n'est cependant pas ordinaire. Dans cet environnement binaire, le designer intervenant sera tiraillé entre les besoins des personnes détenues et les restrictions de l'administration pénitentiaire. Il est alors important, pour moi, de me questionner sur ma place de designer, en prison.[...] Je prends alors le rôle de designer médiateur pour pouvoir m'intéresser aux personnes détenues et à leurs rapports à la création de trucs, de bidouilles ainsi que de combines.

Le mémoire de Tristan-Moana Engel. « On fait avec ce qu'on a. Prison et création » part d'un constat simple : comment fabriquer quelque chose lorsqu'on n'a pas ou peu de matériaux, presque pas d'outils pour fabriquer des objets du quotidien ? Son terrain d'enquête est la prison, et son hypothèse de recherche propose de s'interroger sur la possibilité de créer avec le plus de contraintes possibles - ou le moins de liberté possible. Le travail de recherche de Tristan questionne à la fois, d'un point de vue presque anthropologique les pratiques de fabrication d'objets en prison. Son enquête de terrain, documentée et bien construite présente déjà un intérêt particulier pour comprendre des pratiques créatives dans un univers que nous connaissons mal.

Son enquête anthropologique se dédouble en questionnement sur ses pratiques personnelles de création : en quoi Tristan a-t-il pu influencer les personnes incarcérées avec lesquelles il s'est trouvé en contact au travers des workshops organisés en prison ? Et par-delà l'influence qu'il peut avoir sur les prisonniers, comment leurs pratiques ont-elles pu le faire changer, lui, futur designer dans sa conception du projet de création ?

Son mémoire a été poursuivi dans le cadre d'une formation au CFPI et constitue une ressource importante de documentation.